

Lettre aux Monteynardon(ne)s n°1

En cette fin d'année 2020, le conseil municipal de Monteynard met en œuvre des projets très importants pour l'avenir du village.

Un petit point d'étape après six mois de mandature nous paraît utile. Après une élection municipale disputée le conseil municipal s'est mis en ordre de marche dans un esprit très constructif.

Le conseil municipal prend une part active dans les instances intercommunales, auprès de la communauté de commune et du syndicat du lac de Monteynard.

Tous les comptes rendus de séances sont en ligne sur le site de la Mairie.

Richard Passelande est vice-président du SIVOM du lac, Philippe Robert a accepté la présidence de la mission locale sud-Isère.

La crise sanitaire mobilise les élus et le personnel municipal.

Pour répondre au défi et faire face à la pandémie la commune a dû répondre dans l'urgence aux diverses contraintes et réglementations. Réorganiser le travail du personnel communal, s'équiper, répondre aux problématiques de l'école.

La commission scolaire a été particulièrement sollicitée. Le personnel municipal doit être félicité pour son implication.

Le conseil municipal a décidé de doter la commune d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Ce travail important qui va s'étaler sur deux ou trois ans permettra à la commune de se projeter sur les quinze prochaines années.

Le conseil municipal a défini le périmètre du futur schéma général d'assainissement collectif et non collectif. Plans et règlements seront annexés au PLU.

Dans la logique de ce schéma d'assainissement le conseil municipal décide de mettre en œuvre le projet de requalification du cœur des Blais et de la dernière tranche d'assainissement collectif. (Voirie, sécurité, eau, assainissement, réseau secs).

Pour financer ces travaux et obtenir les subventions le conseil municipal s'est vu contraint d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement (voir compte rendu).

Le conseil municipal a mis en œuvre sans attendre le projet du café associatif, une étude est en cours pour évaluer le coût des travaux minimum ou d'une réhabilitation du bâtiment compte tenu des subventions du plan de relance du gouvernement. La vente de l'ancien café Molière viendra abonder le plan de financement. S'agissant d'un établissement destiné à recevoir du public, la demande de permis de construire est obligatoire. Ouverture pour la fin de l'année 2021 ?

La nouvelle gazette a été distribuée en septembre, elle sera probablement bisannuelle. Vous pouvez également vous informer sur la vie du village grâce au site web monteynard.fr et en téléchargeant l'application PanneauPocket qui vous donne des infos ou des alertes en temps réel.

Les divers travaux engagés par la précédente municipalité vont prochainement être réalisés (four communal, entrée des Liorats, mur de la cime des Blais).

Toutes les demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire ou d'autorisations de travaux sont désormais gérées conjointement avec le service ADS de la Communauté de Communes de la Matheysine grâce à un logiciel d'urbanisme partagé.

Un mini-marché a été mis en place à la salle polyvalente le mardi (17 h 30 à 19 h).

Le repas de Noël pour les anciens ne pouvant se dérouler à cause de la pandémie le CCAS a préparé et distribué un colis gourmand ou bon d'achat.

La commission embellissement a décoré le village pour Noël.

Mise en place d'une première commission extra-municipale Mémoire et Patrimoine, (infos à venir) et élaboration d'une charte.

Conformément aux engagements pris, vous serez tenus informés et associés à l'élaboration de ces projets

Le Maire et le conseil municipal de Monteynard vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année, vous demandent de prendre soin de vous et de vos proches et espèrent que l'année 2021 nous permettra de retrouver peu à peu une vie normale, du lien social, et la joie de partager.

Richard Passelande,
Maire

Le Conseil Municipal

